

CALENDRIER DE VERSEMENTS DES DEMANDES DE PAIEMENT (DPT)

Cycle de paie Année 2024-2025	Date de réception du formulaire dûment complété et signé	Date du versement Lors du dépôt de la paie*
2025-05	Réception avant le 7 février	2025-03-06
2025-07	Réception avant le 7 mars	2025-04-03
2025-09	Réception avant le 4 avril	2025-05-01
2025-11	Réception avant le 2 mai	2025-05-29
2025-13	Réception avant le 30 mai	2025-06-26
2025-15	Réception avant le 27 juin	2025-07-24
2025-17	Réception avant le 25 juillet	2025-08-21
2025-19	Réception avant le 22 août	2025-09-18
2025-21	Réception avant le 19 septembre	2025-10-16
2025-23	Réception avant le 10 octobre	2025-11-06
2025-25**	Réception avant le 7 novembre	2025-12-04

Les versements sont effectués par dépôt bancaire une (1) fois par mois

Si une demande de paiement n'a pas pu être traitée et approuvée selon le calendrier, elle sera payée au prochain dépôt prévu

**Les dates de ces versements peuvent être modifiées en fonction de la période estivale et de la période des Fêtes (Impératifs bancaires)